

Note d'orientation sur les pratiques de partenariat en vue de la localisation

Plus de 400 agences humanitaires, dont environ 85 % sont des acteurs locaux/nationaux, ont contribué à inventorier les pratiques prioritaires de partenariat en vue de la localisation. Cette note d'orientation se fonde sur les conclusions des recherches effectuées en 2018 au Myanmar, au Népal, au Nigeria et au Soudan du Sud dans le cadre du programme *Accelerating Localisation through Partnerships*¹. Les personnes interrogées lors de ces recherches, représentant plus de 350 agences, ont mis en avant les pratiques qui, selon elles, favorisent la localisation. Cette note a ensuite été validée par les participants aux trois conférences régionales de 2019 du groupe de travail sur la localisation du Grand Compromis. Tous les intervenants humanitaires sont vivement encouragés à prendre note des pratiques de partenariat ci-dessous, et à unir leurs efforts pour les mettre en œuvre, tout en continuant à centrer toutes leurs interventions sur les populations touchées par les crises.

Gestion de projet et gestion financière

1. **Les organisations locales conçoivent elles-mêmes les projets et les budgets**, ou les conçoivent en collaboration avec les acteurs humanitaires internationaux, en s'appuyant sur leur expertise technique en matière de rédaction de propositions et de questions pointues le cas échéant.
2. **Les acteurs locaux sont sur un pied d'égalité avec les acteurs internationaux**. Ils ne sont pas de simples sous-traitants auxquels des projets et des budgets préalablement approuvés sont présentés. Les accords de partenariat comprennent les rôles et les responsabilités des *deux* parties.
3. **Les partenaires effectuent ensemble des visites de suivi** auprès des bénéficiaires, ce qui leur donne l'occasion de réfléchir ensemble aux progrès, aux obstacles et aux modifications requises. Les partenaires locaux entretiennent leurs relations avec les communautés locales ; de même les partenaires et agences de donateurs internationaux rendent visite aux communautés en accord avec les acteurs locaux, ou en leur compagnie.
4. Dans la mesure du possible, **les acteurs internationaux et les donateurs sont ouverts à la discussion sur les conclusions** du suivi des partenaires locaux, et octroient une certaine flexibilité d'adaptation des programmes et des budgets face à l'évolution prouvée des besoins et au retour d'information des communautés.
5. **Les budgets de projets comprennent des fonds destinés aux partenaires locaux qui correspondent au contexte et aux besoins, pour couvrir** : 1) les frais généraux dans la limite du raisonnable ; 2) les coûts indirects (% du budget du projet) ; 3) les actifs indispensables à la mise en œuvre du projet, la sécurité et/ou la pérennité financière organisationnelle et 4) le renforcement organisationnel. Les budgets devraient montrer clairement l'affectation des fonds principaux.
6. **Tous les acteurs humanitaires ont recours à des pratiques de recrutement éthique**. Les acteurs internationaux tâchent de respecter des fourchettes de salaires et d'avantages réalistes pour les acteurs locaux. Quant à ces derniers, ils s'efforcent d'aider leur personnel à effectuer leur travail avec efficacité, et le traitent de façon juste et équitable.
7. **Tous les acteurs soutiennent la participation active des populations touchées par les crises** durant la conception, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. L'accent est particulièrement mis sur l'implication des groupes marginalisés, minoritaires et vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.
8. **Tous les acteurs humanitaires déterminent leur valeur ajoutée dans chacun de leurs partenariats et opèrent selon le principe de complémentarité**. Les acteurs internationaux apportent un soutien aux partenaires locaux en fonction de la demande (et non de l'offre). Le soutien au renforcement institutionnel à long terme est généralement préférable à un soutien axé sur un projet à court terme.

¹ Financé par ECHO. Pour en savoir plus sur le programme *Accelerating Localisation through Partnerships*, consultez : <http://caid.org.uk/54>.

Les partenariats stratégiques adaptés aux besoins des partenaires, dont la complémentarité est définie avant les crises, sont importants.

Renforcement et partage des capacités

9. **Les évaluations conjointes de capacités sont effectuées par les partenaires locaux, ainsi que par les partenaires internationaux.** Elles permettent de reconnaître les points forts et de mettre en évidence les lacunes afin d'élaborer des plans à long terme et sur mesure de renforcement et de partage des capacités. Ces derniers peuvent être partagés avec d'autres partenaires pour coordonner efficacement le soutien et l'investissement.
10. **Les plans de renforcement et de partage des capacités sont à long terme, plutôt qu'axés sur les besoins d'un projet particulier, et comprennent des plans exhaustifs de formation et de mentorat.** Les approches les plus efficaces, telles que les envois en mission, le mentorat et la formation pratique, sont sélectionnées et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.
11. **Les acteurs internationaux et les donateurs incorporent et autorisent une ou plusieurs lignes budgétaires pour le renforcement des capacités et le développement organisationnel dans tous les projets et les accords de partenariat.** Dans l'idéal, un pourcentage explicite des budgets et/ou des fonds spécifiques est réservé à cet effet. Les acteurs locaux investissent du temps et d'autres ressources dans leurs propres capacités et dans le développement organisationnel.
12. **Les acteurs internationaux évaluent leurs propres compétences dans le renforcement des capacités,** et comblent les lacunes, soit en renforçant les compétences de leur personnel, soit en investissant dans des prestataires locaux de formation.
13. **Les agences internationales manifestent clairement leur intention d'adopter un rôle de conseil, de soutien ou un rôle secondaire une fois que les capacités locales adéquates existent.** Un examen régulier et les stratégies visant à l'autonomie graduelle des partenaires sont primordiaux.

Financement

14. **Les acteurs internationaux et les donateurs aident les acteurs locaux à renforcer leur pérennité** (y compris la rétention des principaux membres de leur personnel) en fournissant des fonds pluriannuels, en autorisant des fonds de base dans les budgets de projets, et en soutenant les activités rémunératrices des acteurs locaux ou en les aidant à générer des fonds locaux.
15. **Les organisations locales participent activement aux réunions, à la communication et à la coordination avec les agences de donateurs** afin d'encourager l'établissement de relations, avec l'aide des acteurs internationaux le cas échéant.
16. **Les acteurs internationaux mentionnent le rôle des partenaires locaux** dans les communications avec leurs sympathisants et leurs donateurs, reconnaissant l'impact positif des récits sur le changement de perception du leadership local quant à l'intervention humanitaire.
17. **Les agences de donateurs coordonnent la définition de normes minimales de responsabilité et de conformité,** réformant les processus, si nécessaire. Les acteurs internationaux et les donateurs aident leurs partenaires locaux à respecter ces normes minimales. Les organisations locales investissent dans la conformité à ces normes.

Coordination

18. **Les acteurs internationaux, notamment les agences des Nations Unies et les coordinateurs de clusters, promeuvent et facilitent la participation active des partenaires locaux et des autres acteurs aux forums pertinents de coordination,** et garantissent une diversité des organisations représentées, y compris les organisations dirigées par des femmes ou qui leur sont consacrées.
19. **Les acteurs internationaux soulignent le rôle que leurs partenaires locaux jouent** dans l'intervention humanitaire conjointe ou fondée sur le partenariat lors des réunions de clusters ou d'autres forums de coordination humanitaire.

Sécurité

20. **La formation, les conseils et les informations opportunes sur la gestion de la sécurité et des risques, et sur la protection sont prodigués aux acteurs locaux** lors de leurs opérations dans des zones à haut risque. Les acteurs internationaux et les donateurs allouent des fonds/un budget afin d'établir et de maintenir la pérennité de la prestation nationale de tels services.
21. **Les acteurs locaux sont impliqués dans la prise de décision sur la gestion des risques sécuritaires avec leurs partenaires internationaux**, des adaptations au contexte local étant effectuées sur les conseils des acteurs locaux.

Plaidoyer

22. Si les acteurs nationaux le souhaitent, **les agences internationales les aident à nouer le dialogue avec le gouvernement pour qu'ils puissent** influencer les décisions en matière d'intervention humanitaire et en garantir l'efficacité.
23. **Les acteurs locaux bénéficient d'un soutien pour mettre en relation les personnes touchées par les crises avec les acteurs internationaux et les autorités gouvernementales en vue d'un plaidoyer** relatif à l'intervention humanitaire.

Pour lire les rapports de recherche d'*Accelerating Localisation through Partnerships* et le document de portée mondiale *En vue de la localisation*, consultez (<http://caid.org.uk/eh>). Autres références : [Principes en Matière de Partenariat](#) (égalité, transparence, démarche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité) ; [Charte pour le Changement](#) ; [Cadre de la mesure de la performance de la localisation de NEAR](#) (Section 1 : Partenariats) ; et [Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité \(CHS\)](#).